

UN1TÉ

MISSIONS

FRONT~~EX~~



REVALORISATION DES «PER DIEM»

Le 26/02/2025 la Commission Européenne rédigeait dans son règlement délégué 2025/693 le réexamen du barème applicable aux missions (per diem).

Or, il semblerait que ce nouveau barème ne soit pas encore appliqué pour nos collègues de catégorie 3 déployés en mission FRONT~~EX~~.

Exemple :

<i>Pays</i>	<i>Anciens per diem</i>	<i>Nouveaux per diem</i>
<i>Espagne</i>	88 €	101 €
<i>Italie</i>	98 €	116 €
<i>Grèce</i>	82 €	108 €

UN1TÉ saisit la DNPAF

Pour UN1TÉ, la régularisation des montants alloués pour les déploiements doit intervenir rétroactivement au 13 mai 2025, lendemain de la publication au JO de l'UE.

BONIFICATION, PER DIEM...
Pour UN1TÉ, FRONT~~EX~~ ça compte aussi !

Suivez-nous



1

UN1TÉ.MI
FO
24/06/2025